

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 19
Absent avec pouvoir : 3
Absent sans pouvoir : 1
Secrétaire de séance : Mme MORGANT Vanessa

ORDRE DU JOUR

Informations

Présentation du PLH

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2022
2. PHL : avis de la commune
3. Service enfance-Jeunesse : tarifs été 2022
4. Ecole Sainte-Marie : Participation sortie scolaire
5. Programmation culturelle : tarifs saison culturelle 2022 / 2023
6. Médiathèque : adhésion Loire Océane
7. Appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA, candidature dans le cadre du programme ACTEE
8. Convention de mandat pour la commande d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'aide à la passation de contrat d'exploitation des bâtiments
9. Recrutement de personnel saisonnier au service technique pour accroissement d'activité
10. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
11. Jury d'assises 2023

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 17 Mars 2022.

VOTE : UNANIMITE

2. PLH : AVIS DE LA COMMUNE

Suite à la présentation du PLH, Madame le Maire fait un rappel des objectifs du PLH sur la commune à savoir :

- 60 logements sociaux construits entre 2022 et 2027 soit 10 logements par an
- 155 logements construits soit 26 logements par an.

Présentation succincte des différents logements sociaux à venir sur la commune, chemin du Stade, rue des Erables.

Les membres du conseil s'interrogent sur la pérennisation de la constructibilité de la commune de par sa configuration territoriale.

AVIS FAVORABLE A L' UNANIMITE

3. SERVICES ENFANCE JEUNESSE : TARIFS ETE 2022

L'ALSH organise :

- **deux bivouacs à Campbon** entre le 22 et 26 août prochain, à l'attention des enfants âgés de 3/5 ans et 6/8 ans,

Il est proposé d'adopter les tarifs ci-dessous :

bivouac 3/5 ans et 6/8 ans		
Quotient familial	Participation Familles	Tarifs 2022
≤ à 380€	30%	44,20 €
Entre 381€ et 533€	35%	51,56 €
Entre 534€ et 746€	50%	73,66 €
Entre 747€ et 1200€	55%	81,03 €
> à 1200€	65%	95,76 €

- **un camp à Nozay** entre le 18 et 22 juillet prochain, à l'attention des enfants âgés de 9/11ans,

Il est proposé d'adopter les tarifs ci-dessous :

camps 9/11 ans		
Quotient familial	Participation Familles	Tarifs 2022
≤ à 380€	30%	100,61 €
Entre 381€ et 533€	35%	117,37 €
Entre 534€ et 746€	50%	167,68 €
Entre 747€ et 1200€	55%	184,44 €
> à 1200€	65%	217,98 €

l'Espace-Jeune organise un camp à Challans du 18 au 22 juillet prochain,

Il est proposé d'adopter les tarifs ci-dessous :

Séjour à Challans				
Quotient familial	Participation Familles Besné	Participation Hors Commune	Tarifs Commune	Tarifs Hors commune
≤ à 380€	30 %	50 %	108,82 €	181,36 €
Entre 381€ et 533€	35 %	55 %	126,95 €	199,50 €
Entre 534€ et 746€	40 %	60 %	145,09 €	217,64 €
Entre 747€ et 1200€	45 %	65 %	163,23 €	235,77 €
> à 1200€	50 %	70 %	181,36 €	253,91 €

VOTE : UNANIMITE

Madame HERVY, adjointe à l'enfance informe le conseil de la modification du Chantier Jeune porté par l'espace jeune. Le projet initial étant très ambitieux, il est reporté en 2023. Durant l'été 2022 les jeunes participants se familiariseront aux techniques de rénovation et découvriront le patrimoine communal déjà réhabilité.

4. ECOLE SAINTE-MARIE : PARTICIPATION SORTIE SCOLAIRE

L'école Sainte-Marie organise une sortie scolaire le 20 juin prochain à Port Saint-Père pour les élèves de CM2. Il est proposé de leur attribuer une subvention à hauteur de 4.30€ par le nombre d'élève participant.

VOTE : UNANIMITE**5. PROGRAMMATION CULTURELLE : TARIFS SAISON CULTURELLE 2022 / 2023**

La commission culturelle réunie le 26 avril dernier, propose une reconduction des tarifs pour la saison culturelle 2022/2023, à savoir :

TARIFICATION (Saison culturelle 2022/2023)		
Tarif	Catégorie	Montant
Tarif 1		3,00 €
Tarif 2		4,00 €
Tarif 3		5,00 €
Tarif 4		6,00 €
Tarif 5		8,00 €
Tarif 6		10,00 €
Tarif 7	Pass	15,00 €
Tarif 8	Pass famille	20,00 €
Tarif 9	Pass famille	25,00 €

Elle évoque également le souhait de créer un abonnement préférentiel individuel dans le but de fidéliser le public. Madame LAUNAY-MARTIN, adjointe à la culture, propose que cette suggestion soit débattue au conseil du mois de juillet.

VOTE : UNANIMITE**6. MEDIATHEQUE : ADHESION LOIRE OCEANE**

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Loire Océane propose via une adhésion de 50€, une exposition « Portraits de paysans » pour tout le mois de mai à la médiathèque. Les services communaux pourront grâce à cette adhésion profiter des actions menées par le CPIE.

VOTE : UNANIMITE**7. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SEQUOIA, CANDIDATURE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTEE**

La commune s'est engagée avec l'ensemble des collectivités composant la CARENE, à travers son Plan Climat Air Energie Territorial, à réduire de 25 % ses consommations énergétiques d'ici

à 2030 tous secteurs d'activité confondus (patrimoine immobilier, transports, résidentiel, tertiaire...).

Dans un souci d'exemplarité, la commune a décidé de focaliser son attention sur des travaux d'amélioration des performances énergétiques de son patrimoine bâti permettant la maîtrise des coûts et la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Les évolutions réglementaires, telles que le Décret tertiaire, élèvent les exigences sur les économies d'énergie pour les propriétaires de bâtiments tertiaires. Ainsi, les consommations énergétiques devront baisser de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Pour répondre à ces objectifs, il est nécessaire d'élaborer une stratégie efficace qui se base sur :

- une connaissance affinée des profils énergétiques des bâtiments,
- la constitution d'un catalogue d'actions de transition écologique,
- la planification et le suivi des actions,
- la mise en place de leviers pour la mise en œuvre du plan d'actions : ingénierie financière, mutualisation, accompagnement technique...

Dans ce cadre, la CARENE se propose de coordonner un groupement composé des 10 communes de l'agglomération, de la SPL SONADEV Territoires Publics et de la SPL SNAT pour candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA réalisé dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

La candidature s'appuiera également sur l'expérience et les compétences du Syndicat d'Energie de Loire-Atlantique SYDELA, lauréat du précédent Appel à Manifestation d'Intérêt CEDRE (Cohérent Efficace et Durable pour la Rénovation Energétique) du programme ACTEE.

L'obtention d'un cofinancement permettra notamment :

- de créer un poste mutualisé d'économiste de flux,
- de définir une stratégie et améliorer les connaissances du patrimoine public au travers du développement d'outil de suivi et d'instrumentation,
- d'apporter un soutien aux collectivités pour l'adoption d'objectifs ambitieux,
- d'accompagner les membres du groupement dans la construction d'un plan d'actions opérationnelles sur 10 ans avec une vision objectivée jusqu'à 2050, développer une ingénierie financière innovante (CEE, Marché Public Global de Performance, intracting) pour démultiplier les efforts sur le patrimoine public malgré des contraintes budgétaires toujours plus fortes.

VOTE : UNANIMITE

8. CONVENTION DE MANDAT POUR LA COMMANDE D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A L'AIDE A LA PASSATION DE CONTRAT D'EXPLOITATION DES BATIMENTS

La CARENE et l'ensemble des communes se sont engagées à travers le Plan Climat Air Energie Territorial à réduire leurs consommations d'énergie du patrimoine public à hauteur de 15% en 2025 et de 25% en 2030 (par rapport à 2015). Depuis janvier 2021, le Décret tertiaire impose

une trajectoire de réduction des consommations pour tous les bâtiments tertiaires d'une superficie supérieure à 1 000m² à 10, 20 et 30 ans pour atteindre -60% à 2050.

La conduite d'exploitation et la maintenance des chauffages, ventilations et climatisations (CVC) d'un bâtiment représentent un enjeu fondamental pour tout gestionnaire de bâtiment public. L'objectif est d'atteindre le meilleur compromis entre sécurité et confort des occupants, réduction des consommations d'énergie et durée de vie des équipements techniques. L'exploitation-maintenance est ainsi une brique complexe mais incontournable pour répondre à une démarche globale de sobriété, aujourd'hui nécessaire tant pour l'aspect économique que pour amorcer une réelle transition énergétique.

Actuellement, la plupart des bâtiments publics du territoire sont régis par un contrat de maintenance groupé, dont le dernier marché a débuté en octobre 2021 (prestataire : EQUANS Axima).

Afin de renforcer les actions de l'exploitant en faveur des économies d'énergies, il est envisagé de basculer certains de ces bâtiments vers un contrat de maintenance plus engageant pour le prestataire, c'est-à-dire avec une clause d'intéressement sur les économies d'énergie. L'objectif de cette clause est d'inciter les deux parties (titulaire et maître d'ouvrage) à optimiser les consommations du poste chauffage, ventilation et climatisation.

Néanmoins, les contrats avec clause d'intéressement ne s'appliquent pas de manière systématique à tout le patrimoine. Les bâtiments éligibles doivent en effet répondre à certains critères : gros potentiel d'économies d'énergie, régularité d'usage, type d'équipements, consommation énergétique traçable, etc.

L'exercice étant complexe tant pour établir la sélection des bâtiments à intégrer au périmètre que pour construire les marchés, la CARENE, les communes de Besné, Donges, Pornichet, Saint-Nazaire, Trignac, et le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire ont décidé de solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) commune dans une logique de cohérence, de coordination des politiques publiques et de mutualisation à l'échelle de l'agglomération.

la présente convention a donc pour objet de donner mandat à la CARENE pour qu'elle passe commande auprès de l'UGAP au nom et pour le compte des mandants, afin de disposer d'un AMO commun.

L'AMO sera ensuite chargée d'assurer un suivi des nouveaux contrats d'exploitation jusqu'à leur terme. Elle devra alors vérifier la tenue des engagements de l'exploitant et accompagner les parties sur des problématiques techniques tout au long du contrat.

VOTE : UNANIMITE

9.RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur la période de mai à août, il est proposé de recruter un agent technique polyvalent contractuel du 1^{er} mai au 31 août 2022.

VOTE : UNANIMITE

10. DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, il est proposé de donner au Maire cette possibilité. Dans ce cadre le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées, leur expérience et leur profil.

VOTE : UNANIMITE

11. JURY D'ASSISES 2023

Afin de constituer la liste des jurés de la Cour d'Assises pour l'année 2023, la commune doit procéder au tirage au sort à partir de la liste électorale de 6 personnes à proposer au Tribunal de Nantes, seuls 2 jurés seront pris en compte.

M/Mme	Nom de naissance	Prénom	préfixe marital	nom d'Epouse	date de naissance	lieu de naissance	adresse	code postal	ville
M	BIVAUD	maxime			12/11/1996	SAINT-NAZAIRE	11 rue du clos de launain	44160	BESNE
Mme	LEVEQUE	nelly	ep	GOUHRAND	17/04/1954	BESNE	12 la morandais	44160	BESNE
M	VALLAIS	anthony			30/08/1983	MAYENNE	1 allée des iris	44160	BESNE
M	GUILON	romain			03/11/1977	SAINT-NAZAIRE	48 la geriais	44160	BESNE
M	PERRAIS	christophe			15/10/1971	SAINT-NAZAIRE	12 la gériais	44160	BESNE
M	DAVID	daniel			11/09/1960	ORTHEZ	14 chemin du parc	44160	BESNE

LA SEANCE EST LEVEE A 22H50